

# Mettre fin aux châtiments corporels des enfants: Bulletin Afrique

Bulletin numéro 25: Mai 2017

VERSION ANGLAISE DISPONIBLE



Global Initiative to  
**End All Corporal Punishment  
of Children**

---

## La principale information de ce numéro:

Nous avons le plaisir d'annoncer le prochain lancement d'une série de trois livrets publiés par Global Initiative et Save the Children Suède. Les livrets visent à donner des réponses aux questions les plus fréquemment posées et à dissiper les idées fausses sur les raisons de l'interdiction des châtiments corporels, ainsi que leur impact sur les familles. Veuillez consulter ce bulletin pour plus d'informations sur les livrets, et beaucoup d'autres nouvelles ressources.

1. [Qui sommes-nous?](#)
2. [Récent progrès en Afrique](#)
3. [Campagnes](#)
4. [Actualité des droits de l'Homme](#)
5. [Ressources: Recherches/Rapports/Publications](#)
6. [Demande d'informations](#)

---

## 1. Qui sommes-nous?

Global Initiative ([www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org)) est une organisation non gouvernementale (ONG) qui vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès en faveur de l'élimination de tous les châtiments corporels sur tous les continents. Nous soutenons les campagnes nationales par le biais d'informations pertinentes et d'une assistance technique.

Le Projet Afrique de Global Initiative vise particulièrement à accroître le nombre d'Etats en Afrique engagés et œuvrant activement pour l'interdiction et l'élimination de tous les châtiments corporels des enfants, dans le cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres. Pour plus d'informations, veuillez contacter Sonia Vohito à

l'adresse suivante: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

A travers ce Bulletin nous souhaitons tenir informées les organisations de la société civile et autres parties prenantes, et encourager le développement d'un réseau autour de la question des châtiments corporels des enfants. Nous encourageons nos lecteurs à manifester leur soutien en faveur de l'interdiction et l'élimination des châtiments corporels en [adhérant aux objectifs](#) de Global Initiative.

[Retour au sommaire](#)

---

## 2. Récent progrès en Afrique

### Avancées positives

**Zimbabwe:** L'Association des enseignants du Zimbabwe (Zimta) a exhorté ses membres à se conformer à la récente décision de la Haute Cour du Zimbabwe, qui a déclaré les châtiments corporels inconstitutionnels. Le directeur général de la Zimta, Sifiso Ndlovu, a appelé à recourir aux méthodes non violentes de discipline envers les enfants en milieu scolaire et communautaire (*News Day*, 27 avril 2017). **NB:** Les châtiments corporels sont licites à la maison, dans les structures de protection de remplacement, les garderies, les écoles, les établissements pénitentiaires et en tant que peine criminelle. Le 28 février 2017, la Haute Cour du Zimbabwe a estimé que les parents et les enseignants qui administraient des châtiments corporels aux enfants violaient la Constitution de 2013.

### Passer de l'interdiction à l'élimination

**Bénin:** En mars 2017, l'[ONG RACINES](#) a organisé une formation d'enseignants contre le recours aux châtiments corporels dans les écoles. La formation était destinée à 19 écoles des arrondissements de Doume et Gouka. Elle visait à informer les enseignants sur les lois en vigueur interdisant les châtiments corporels dans tous les cadres, les effets négatifs des châtiments corporels, ainsi que sur le recours aux méthodes de discipline non violentes. **NB:** En vertu du Code des enfants de 2015, les châtiments corporels sont illégaux dans tous les milieux, y compris au sein du foyer.

[Retour au sommaire](#)

---

### 3. Campagnes

#### Campagnes nationales

*Plan International:* Avec le soutien financier du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement International, Plan International lance un [projet contre la violence de genre en milieu scolaire](#) dans les écoles de trois communautés du Cameroun, du Sénégal et du Togo. Le projet de 2 ans vise à promouvoir la mobilisation de la communauté sur la violence basée sur le genre en milieu scolaire. Il mènera des actions de sensibilisation scolaire et communautaire auprès des enseignants, des parents d'élèves et des élèves. Reconnaissant que les châtiments corporels continuent d'être administrés dans certains établissements scolaires, le projet vise à établir des mécanismes de protection, de dénonciation et de prévention de la violence à l'égard des filles en milieu scolaire et communautaire. **NB:** Les châtiments corporels sont interdits dans les établissements scolaires au Cameroun, au Togo et partiellement au Sénégal.

*Gambie:* En mars 2017, ActionAid International - Gambie a organisé un forum de sensibilisation à la protection de l'enfance à l'intention des agents chargés de l'application de la loi. Le forum visait à former les agents chargés de l'application des lois en matière de droits de l'enfant, conformément aux normes internationales et régionales des droits humains. Le forum faisait partie d'un projet lancé en collaboration avec Child Protection Alliance et FAWEGAM. Il vise à permettre aux organisations travaillant sur les questions relatives aux enfants de promouvoir les droits de l'enfant dans trois régions de la Gambie. Parmi les diverses formes de violence faites aux enfants, les châtiments corporels ont été identifiés comme constituant un défi majeur pour la protection de l'enfance en Gambie. (*The Point*, 17 mars 2017)

[Retour au sommaire](#)

---

### 4. Actualité des droits de l'Homme

#### Principales décisions et recommandations, etc.

Le **Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant** a tenu sa 29ème session ordinaire en mai 2017. En examinant les rapports initiaux du [Tchad](#), de la [Côte d'Ivoire](#) et des [Comores](#), le Comité a soulevé la question des châtiments corporels des enfants dans ces pays. Les observations finales ne sont pas encore disponibles.

Lors de sa 74<sup>ème</sup> session en janvier / février 2017, le **Comité des droits de l'enfant** s'est déclaré préoccupé par le niveau extrêmement élevé de « discipline » violente des enfants en [République centrafricaine](#) et a recommandé que le projet de Code de la protection de l'enfance se conforme aux dispositions de la Convention, notamment par la révision de la loi en vigueur, afin de parvenir à l'interdiction explicite des châtimets corporels dans tous les cadres. A la [République démocratique du Congo](#), le Comité a recommandé l'adoption d'une loi claire d'interdiction des châtimets corporels dans tous les cadres et la promotion de la discipline positive. De même, le Comité a recommandé au [Malawi](#) que la législation soit révisée pour interdire les châtimets corporels dans tous les « contextes non étatiques, y compris à la maison » et que ses programmes de sensibilisation à la discipline positive soient renforcés.

Lors de sa 34<sup>ème</sup> session en mars 2017, le **Conseil des droits de l'homme** a adopté le rapport final du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel de l'Ouganda et du Zimbabwe qui a eu lieu en novembre 2016. Avant cette session, l'[Ouganda](#) avait accepté une recommandation visant à « adopter une législation interdisant la violence à l'égard des enfants dans tous les cadres », mais le [Zimbabwe](#) a indiqué qu'il était dans l'impossibilité de répondre favorablement à la recommandation visant à abolir les châtimets corporels dans tous les cadres "car cette affaire [était] encore pendante devant la Cour constitutionnelle".

Lors de la 27<sup>ème</sup> session de l'**Examen périodique universel** en mai 2017, des recommandations pour interdire les châtimets corporels des enfants ont été adressées à l'[Algérie](#), au [Maroc](#) et à l'[Afrique du Sud](#). Les trois États examineront leurs recommandations respectives et répondront officiellement avant la 36<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme en septembre 2017.

### **Briefings aux organes des droits humains**

Global Initiative soumet régulièrement des briefings aux organes de suivi des traités des droits de l'homme avant l'examen des rapports des États parties. Nous encourageons les ONG et institutions nationales des droits de l'homme à faire de même. Nous essayons particulièrement d'identifier les ONG et institutions des droits de l'homme "clés" dans chaque Etat avec lesquelles nous pourrions collaborer pour soumettre des rapports aux organes de suivi des traités. Si vous êtes intéressés, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

Vous trouverez ci-dessous la liste des Etats qui seront examinés par les organes de suivi des traités. Concernant les dates limites de soumission des rapports

alternatifs aux Comités, veuillez consulter les rapports pays sur le [site de Global Initiative](#). Nous demeurons disponibles pour fournir des conseils aux ONG et institutions nationales des droits de l'homme, sur les informations pratiques concernant la soumission des rapports alternatifs (courriel: [vohito@endcoporalpunishment.org](mailto:vohito@endcoporalpunishment.org)).

*Comité des droits de l'enfant:*

(1) La session 78 du Groupe de travail pré session aura lieu en octobre 2017. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour l'[Angola](#) et le [Lesotho](#)

*Comité contre la torture:*

(1) La session 62 aura lieu en novembre/décembre 2017. Le Comité examinera les rapports du [Cameroun](#), de l'[Ile Maurice](#) et du [Rwanda](#) et adoptera la liste des points à traiter pour la [Mauritanie](#) et la liste des points établie avant la soumission des rapports pour le [Malawi](#) et la [Somalie](#)

*Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes:*

(1) La session 67 aura lieu en juillet 2017. Le Comité examinera le rapport du [Niger](#) et du [Nigeria](#)

(2) La session 69 du Groupe de travail pré session aura lieu en juillet 2017. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour l'[Ile Maurice](#)

(3) La session 68 aura lieu en octobre/novembre 2017. Le Comité examinera les rapports du [Burkina Faso](#) et du [Kenya](#)

*Comité des droits des personnes handicapées:*

(1) La session 18 aura lieu en août 2017. Le Comité examinera le rapport du [Maroc](#) et adoptera la liste des points à traiter pour la [Tunisie](#)

(2) La session 8 du Groupe de travail pré session aura lieu en septembre 2017. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour les [Seychelles](#) et le [Soudan](#)

*Comité des droits économiques et sociaux:*

(1) La session 61 du Groupe de travail pré session aura lieu en octobre 2017. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour l'[Afrique du Sud](#)

*Comité des droits de l'homme:*

(1) La session 120 aura lieu en juillet 2017. Le Comité examinera les rapports de [Madagascar](#) et du [Swaziland](#), le groupe de travail chargé de l'examen des rapports adoptera la liste des points à traiter pour le [Liberia](#) et la liste des points à traiter établie avant la soumission du rapport du [Tchad](#)

(2) La session 121 aura lieu en octobre/novembre 2017. Le Comité examinera les rapports du [Cameroun](#), de la [RD Congo](#), et de l'[Ile Maurice](#). Le groupe de travail chargé de l'examen des rapports de l'examen des rapports adoptera la liste des points à traiter pour l'[Algérie](#)

### **L'Examen périodique universel**

L'obligation d'interdire et d'éliminer les châtiments corporels des enfants continue d'être soulevée auprès des États dans le cadre de l'Examen périodique universel de leur bilan en matière de droits de l'homme. Global Initiative présente des briefings sur chaque Etat examiné, qui n'est pas parvenu à l'interdiction totale, et partage les briefings provisoires avec les organisations concernées de façon à encourager les soumissions de rapports au plan national. Nous avons également un programme de suivi (nous soulevons la question auprès des États ayant accepté les recommandations visant à interdire les châtiments corporels en écrivant aux ONG, INDH et ministères clés) et entreprenons une analyse continue de la couverture de cette question dans tous les aspects du processus de l'EPU (pour plus d'informations, écrivez à: [yohito@endcorporalpunishment.org](mailto:yohito@endcorporalpunishment.org)).

Les Etats africains prochainement examinés dans le cadre de l'EPU sont les suivants:

- (1) Session 28 (octobre/novembre 2017) – [Benin](#), [Gabon](#), [Ghana](#), [Zambie](#)
- (2) Session 29 (janvier/ février 2018) – [Botswana](#), [Burundi](#), [Mali](#)
- (3) Session 30 (avril /mai 2018) – [Burkina Faso](#), [Cap-Vert](#), [Cameroun](#), [Djibouti](#)

[Retour au sommaire](#)

---

## **5. Ressources: Recherches/Rapports/Publications**

**\*NOUVELLE publication de Global Initiative\***

**A paraître...**

A l'occasion de la Journée de l'Enfant africain 2017 commémorée autour du thème "L'Agenda 2030 pour le développement durable en faveur des enfants en Afrique: accélérer la protection, l'autonomisation et l'égalité des chances", Global Initiative lancera un briefing spécial qui met l'accent sur l'interdiction de tous les châtiments corporels des enfants en Afrique comme étant une étape essentielle vers la réalisation de l'Agenda pour le développement durable de 2030 (objectif 16.2) et l'Agenda pour les enfants en Afrique 2040: Favoriser un aménagement de l'Afrique pour les enfants (aspiration 7). Présentant les progrès et les retards enregistrés

dans le cadre de l'interdiction des châtimets corporels dans les pays africains, ce briefing pourra être utilisé comme outil de plaidoyer par les organisations de défense des droits de l'enfant, notamment les ONG, OSC et les INDH, lors la Journée de l'enfant africain 2017 et dans d'autres cadres.

Global Initiative et Save the Children Suède préparent également le lancement d'une série de trois livrets visant à fournir des réponses aux questions les plus fréquemment posées et à dissiper les idées fausses sur l'interdiction des châtimets corporels et son impact sur les familles. Le premier livret porte sur les raisons de l'interdiction légale, et en particulier, les implications pour les parents et la vie familiale; Le deuxième livret répond aux questions de façon accessible aux enfants et aux jeunes ; tandis que le troisième livret traite de questions spécifiques sur l'interdiction en milieu scolaire. Conçus pour accroître la compréhension et le soutien au plaidoyer, les livrets sont destinés aux parents et aux personnes responsables des enfants, aux autorités gouvernementales, professionnels de l'éducation et à d'autres personnes œuvrant à l'interdiction des châtimets corporels. Les livrets seront publiés en anglais, en russe et en espagnol et seront bientôt disponibles en arabe, albanais, bengali, chinois, portugais et thaïlandais.

### **Ressources mondiales**

[\*Churches' Commitments to Children: Churches uniting for children in the pilgrimage of justice and peace\*](#) (Engagements des Églises envers les enfants: Les églises s'unissent pour les enfants dans leur pèlerinage en faveur de la justice et de la paix (traduction non officielle)). Publication conjointe du Conseil œcuménique des Eglises (COE) et de l'UNICEF, ce document a été élaboré pour soutenir les efforts des membres et des partenaires du COE en vue de donner la priorité aux enfants dans leurs actions. Reconnaisant le rôle des églises pour mettre un terme à la violence à l'encontre des enfants et des adolescents dans la société en général, la publication souligne les responsabilités des chrétiens envers les enfants et les droits des enfants, telles qu'énoncées dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Faisant référence à la discipline violente, à la punition psychologique à la maison ou à l'école et à la violence physique, parmi d'autres formes de violence faites aux enfants, les « Engagements des églises envers les enfants » appellent les chrétiens à être guidés par les vertus d'amour, de joie, de paix et de maîtrise de soi pour protéger les enfants contre la violence. Ils recommandent la promotion de la discipline non violente des enfants et des adolescents comme stratégie clé pour mettre fin à d'autres formes de violence à l'encontre des enfants et des adolescents.

### **Ressources régionales**

[How Governments are failing on the right to education: Findings from citizens' reports in Malawi, Mozambique, Tanzania and Nepal, ActionAid International.](#) (Comment les gouvernements manquent de réaliser le droit à

l'éducation: résultats des rapports des citoyens au Malawi, au Mozambique, en Tanzanie et au Népal (traduction non officielle)). Ce récent rapport présente les résultats d'une recherche approfondie dans des écoles de quatre pays en développement à savoir le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie et le Népal – en vue d'évaluer dans quelle mesure les enfants, en particulier les filles, ont accès à une éducation primaire de bonne qualité. La recherche et l'analyse ont impliqué diverses parties prenantes, y compris les enfants, les parents, les enseignants et les organes communautaires qui ont examiné la performance de leurs écoles locales contre les aspects fondamentaux du droit à l'éducation. Le projet a été mené dans 20 écoles de quatre districts du Malawi, 14 écoles dans un district au Mozambique et 30 écoles primaires de deux districts de Tanzanie. Dans l'ensemble, la recherche a révélé que les filles et les garçons ne bénéficient pas de l'accès à une éducation de qualité, et que la situation est pire pour les filles dans certaines régions. En Tanzanie, par exemple, les châtiments corporels contre les filles ont été signalés dans les 30 écoles. Au Malawi, parmi les 17 écoles qui ont fourni des données, la violence physique a été signalée dans 10 écoles, touchant les filles plus que les garçons, et les châtiments corporels ont été signalés dans 7 écoles, affectant les garçons plus que les filles. Le rapport appelle les gouvernements à prendre des mesures pour interdire les châtiments corporels en milieu scolaire et à veiller à ce que toutes les écoles disposent de politiques claires pour prévenir la violence, et de procédures de dénonciation confidentielles pour les enfants en relation avec la police et les tribunaux.

[Retour au sommaire](#)

---

## **6. Demande d'informations**

### **Promotion de la discipline positive et non violente**

Nous recherchons de la documentation sur la promotion de la discipline positive au sein du foyer, à l'école et dans d'autres situations en Afrique, à poster sur notre site web. Merci d'écrire à: [triona@endcorporalpunishment.org](mailto:triona@endcorporalpunishment.org) pour nous suggérer des ressources. Nous recherchons particulièrement de la documentation portant sur la promotion de la discipline positive dans le cadre d'une campagne sur la réforme juridique ou en rapport avec une interdiction qui a déjà été obtenue.



## Recherche portant sur les châtiments corporels des enfants

Les preuves de la nature et de la prévalence des châtiments corporels recueillies par le biais d'études nationales sont importantes pour garantir la visibilité de la question des châtiments corporels et pour mesurer l'efficacité de l'application des lois d'interdiction, ainsi que les mesures adoptées pour changer les attitudes et les pratiques. Veuillez envoyer des résultats récents de recherche sur les châtiments corporels des enfants en Afrique à l'adresse suivante: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

Et ...

Voici d'autres moyens pour contribuer aux activités de Global Initiative:

- Nous envoyer des informations sur des lois interdisant ou autorisant les châtiments corporels
- Nous informer s'il existe des occasions pour promouvoir la réforme juridique (par ex. lorsqu'un projet de loi est en cours d'élaboration) et lorsque de nouvelles lois d'interdiction des châtiments corporels ont été adoptées
- Nous transmettre les coordonnées d'organisations activement engagées dans la promotion de l'interdiction et l'élimination des châtiments corporels des enfants

Veuillez nous contacter à l'adresse suivante, si vous pouvez répondre aux points énumérés ci-dessus: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

[Retour au sommaire](#)

---

Nous espérons que vous avez trouvé ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires à l'adresse suivante: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

